



MANAGEMENT OPERATIONNEL

ETRE UN MANAGER ET UN ANIMATEUR D'EQUIPE

Formation compétences

TARIF

750 €HT

900 €TTC

DUREE

2 jours / 14h

Formation
Compétence

UMIH

FORMATION

- UMIH FORMATION, association loi 1901 spécialisée dans la formation professionnelle en CHR.D.
- **leader** sur le Permis d'Exploitation,
- 20 000 stagiaires par an

UMIH

- L'UMIH est l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie.
 - L'UMIH est la **Fédération Professionnelle Nationale** des Exploitants de Restaurants, Hôtels, Bars, Discothèques et Métiers de la Nuit.
- Forte de 80 000 adhérents elle promeut et défend la profession.**

PUBLIC : Cette formation s'adresse aux restaurants et aux hôtels (exploitants, directeurs, maîtres d'hôtels, gouvernantes...).

PRE REQUIS : Aucun

ACCOMPAGNER, DÉVELOPPER ET ANIMER POUR CEUX QUI ONT UNE FONCTION D'ENCADREMENT

- Qu'est-ce que manager/animer une équipe de serveurs et/ou d'employés au sein d'un établissement CHR.D ?
- Comment se positionner en tant que patron ou gérant ?
- Comment exercer son métier de manager/animateur de façon efficace ?
- Comment décider, organiser, diriger et contrôler l'activité dont on est responsable ? Comment mener un entretien constructif en face à face ?
- Comment organiser et structurer une réunion d'équipe ?
- Comment faire face aux situations de communication difficiles ?

Tant de questions qui sont abordées pour répondre aux interrogations des responsables et gérants d'établissements, études de cas à l'appui.

Prochaine session à Perpignan

Lundi 1 et Mardi 2 Avril 2019

de 9 h à 13 h & 14 h à 18 h

Attention : le nombre de place est limité

Vous trouverez ci-joint :

- Le formulaire d'inscription à nous retourner accompagné de votre règlement **15j avant le début de la session choisie par vos soins**
- Les conditions générales de vente.
- **Une notice relative aux possibilités de prises en charge/financement : il vous incombe de vous rapprocher de l'AGEFICE (pour les TNS) ou de votre OPCA (pour les salariés) et de respecter les modalités demandées par l'organisme.**
- Le programme relatif à votre formation.

Modalités pratiques :

Lieu de la formation : UMIH66 17 bis rue Camille Pelletan 66000 PERPIGNAN

Renseignement / inscription : ☎ 04.68.35.50.03

Inscription/règlement en ligne: www.umihformation.fr

UMIH66 17 bis rue Camille Pelletan 66000 PERPIGNAN www.umih.com contact@umih66.com

Le financement d'une formation n'est pas systématique. **Il dépend à la fois de votre statut et de la décision de l'organisme collecteur (l'OPCA pour les salariés).** Vous devez effectuer la demande auprès de l'organisme dont vous dépendez jusqu'à **un mois avant de début du stage pour certains organismes.**

Selon votre situation :

- Vous êtes salarié de l'Industrie Hôtelière (Café, Hôtel, restaurant, discothèque) :



Entreprises 09 69 32 09 21 / Salariés : 09 69 32 09 22

www.fafih.com

- Vous êtes salarié d'un autre secteur d'activité :

Pour trouver votre OPCA :

http://occitanie.direccte.gouv.fr/sites/occitanie.direccte.gouv.fr/IMG/xlsx/coordonnees_des_opca-opacif_en_region_occitanie_en_2018.xlsx

Ou bien interrogez le service DRH/ comptable de votre société.

- Vous êtes chef d'entreprise :

Votre société est immatriculée en Chambre de Commerce, adressez-vous à :



Association de Gestion du Financement de la Formation des Chefs d'Entreprises. www.agefice.fr - Les points d'accueils **AGEFICE** :

UPE Maison des Professions
17 rue Camille Pelletan
66000 PERPIGNAN
Tél : 04.68.34.99.26

CFA Route de Thuir, Orles BP 90443
66004 PERPIGNAN Cedex
Tél : 04.68.56.84.58 Sauf mercredi



Votre société est immatriculée à la Chambre des Métiers OU en double immatriculation Chambre des Métiers + Chambre de Commerce, adressez-vous au **Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprise Artisanale** à Chambre des Métiers et de l'Artisanat
9 Avenue Alfred Sauvy, 66600 Rivesaltes Tél. : 04 68 35 88 00

- Vous êtes demandeur d'emploi :



Rapprochez-vous de votre référent à POLE EMPLOI

- Vous êtes bénéficiaire du RSA :



Contactez le service RSA du Conseil Général : 04.68.86.69.00

Conditions générales de vente d'UMIH Formation

Les présentes Conditions générales s'appliquent à toutes sessions de formation proposées par UMIH FORMATION, excepté les formations E-learning qui font l'objet de conditions générales particulières.

UMIH FORMATION est une association loi 1901, enregistrée sous le numéro SIRET 444 038 327 000 29 (Code NAF 8559A), dont le siège social est situé 211 rue de l'Université, 75007 Paris. Tél : 01 42 66 44 47 Télécopie : 01 45 51 32 21 E-mail : contact@umihformation.fr

En sa qualité d'organisme de formation, UMIH FORMATION est enregistrée sous le numéro de déclaration d'activité 1175374225 auprès de la direction régionale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle d'Ile de France, 18/24 rue Tiphaine 75015 Paris.

1) Inscription

Toute inscription à une session de formation peut se faire :

- Par une inscription auprès d'un centre de formation UMIH FORMATION,
- Par le renvoi d'un bulletin d'inscription dûment complété et accompagné du règlement à :
 UMIH FORMATION
 211 de l'Université, 75007 Paris
 Télécopie : 01 45 51 32 21 E-mail : contact@umihformation.fr
- Par une inscription en ligne directement accessible sur le site www.umihformation.fr, avec option de paiement en ligne par carte bancaire.
 Dans un tel cas, le Participant recevra par email la confirmation de son inscription.

Cette inscription vaut contrat.

2) Droit de rétractation en cas d'inscription à distance (par renvoi du bulletin d'inscription ou par internet)

Le Client dispose d'un délai de quatorze jours francs pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs et sans frais. Le délai de rétractation débute le lendemain du jour de l'inscription. S'il expire un samedi, dimanche, jour férié ou chômé, il est repoussé au premier jour ouvrable suivant. **Toutefois, le droit de rétractation ne pourra plus être exercé, si l'action de formation intervient avant la fin du délai de quatorze jours et si le Participant assiste à la formation.**

Pour exercer le droit de rétractation, le Client doit notifier à UMIH FORMATION par télécopie au numéro 01.45.51.32.21, par email à l'adresse contact@umihformation.com ou par lettre avec accusé de réception au 211 rue de l'Université, 75007 Paris, sa décision de rétractation au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté. Le Client peut utiliser **le modèle de formulaire de rétractation ci-dessous**, sans que cela ne soit obligatoire. Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit de transmettre la déclaration de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

En cas de rétractation, UMIH FORMATION remboursera le paiement reçu, sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où UMIH FORMATION sera informée de la décision de rétractation. UMIH FORMATION procédera au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé pour la transaction initiale, sauf si le Client convient expressément d'un moyen différent ; en tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour le Client.

3) Obligations respectives des parties

Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le Client reçoit une convention de formation professionnelle établie en deux exemplaires, dont il s'engage à retourner à UMIH Formation un exemplaire signé et revêtu du cachet de l'entreprise.

Dans la mesure où UMIH Formation édite une convention de formation pour l'action demandée, il appartient au client de vérifier l'imputabilité de celle-ci.

A l'issue de la prestation, une facture sera adressée au client (ou à l'organisme désigné par le client).

4) Annulation

	plus de 10 jours avant le début de l'action de formation :	moins de dix jours avant le début de l'action de formation :
Annulation du fait du client :	Pour les demandes d'annulation confirmées par courrier postal ou télécopie ou mail reçus plus de 10 jours avant le début de l'action de formation, UMIH Formation proposera soit le report de la date de formation du module concerné, soit le renvoi du chèque ou soit le remboursement de la formation.	<p>Dans le cas de force majeure : hospitalisation, décès familial, maladie, accident, UMIH Formation accepte sur présentation d'un justificatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit une réinscription dans les six mois pour une autre session du même module, sans frais. - soit le remboursement du montant de la formation.
		<p>Pour toute annulation de dernière minute ou d'absence du stagiaire le jour de la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucun remboursement ne sera effectué, si UMIH Formation n'est pas prévenu de l'annulation ou en cas d'absence du participant le jour du début de l'action de formation. UMIH Formation se réserve le droit de garder la totalité du coût de la formation. En cas de réinscription de cette même personne à un autre stage pour le même module, le stagiaire paiera sans diminution de tarif le coût de cette nouvelle formation. - Le stagiaire bénéficiera du report des sommes versées pour une autre session dans les six mois, pour le même module, si UMIH Formation est informée de l'annulation. <p>Néanmoins, UMIH Formation se réserve le droit de facturer des frais de réinscription d'un montant de 50.00€ HT soit 60 € TTC pour toutes formations d'une journée et de 150.00€ HT soit 180 € TTC pour les autres formations d'une durée supérieure.</p>

Annulation du fait d'UMIH Formation :	UMIH Formation se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la prestation jusqu'à (au plus tard) 10 jours avant la date prévue de son déroulement. UMIH Formation informera le client. Aucune indemnité ne sera versée au client à raison d'une annulation d'UMIH Formation. Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés ou les chèques seront renvoyés au client.
--	--

5) Prix – Paiement

Le bulletin d'inscription doit être accompagné du règlement des frais de participation par chèque à l'ordre d'UMIH Formation, qui sera encaissé dès réception.

Toute acceptation de prise en charge par un organisme tiers doit parvenir au plus tard à UMIH Formation trois semaines avant le début de l'action de formation. A défaut le chèque remis lors de l'inscription sera encaissé directement par UMIH Formation.

Toute session de formation commencée est due en entier.

Tous les frais relatifs à l'encaissement des sommes versées pour l'action de formation seront à la charge du stagiaire.

En cas de retard de paiement de la part d'un Client professionnel, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du Code de Commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €.

6) Informatique et libertés

Toute inscription fera l'objet d'un enregistrement informatique accessible par le client concernée sur simple demande. Les informations qui sont demandées sont nécessaires au traitement des inscriptions chez UMIH Formation. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 06/01/78, le client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Si un client souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, il doit s'adresser à la Direction d'UMIH Formation.

7) Délivrance de duplicatas d'attestation de formation PERMIS D'EXPLOITATION ou HYGIENE ALIMENTAIRE

Toute demande de duplicata d'un permis d'exploitation ou d'une attestation CERFA de formation en hygiène alimentaire sera facturée 50 € TTC. La demande de duplicata pourra être faite par courrier adressé à UMIH FORMATION 211 rue de l'Université, 75007 Paris, auquel seront joints une enveloppe timbrée à l'adresse du destinataire ainsi qu'un chèque de 50 € libellé à l'ordre d'UMIH FORMATION.

FORMULAIRE DE RETRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

A l'attention de UMIH FORMATION,

211 rue de l'Université,

75007 Paris,

fax : 01.45.51.32.21,

email : contact@umihformation.com

Je notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la formation ci-dessous :

FORMATION :

DATES DE LA FORMATION :

LIEU :

NOM DU PARTICIPANT :

ADRESSE DU PARTICIPANT :

Date :

SIGNATURE : (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :



**FORMATION
COMPÉTENCE**

PROGRAMME MANAGEMENT

MANAGEMENT OPERATIONNEL

ETRE UN MANAGER ET UN ANIMATEUR D'EQUIPE

PUBLIC : Cette formation s'adresse aux restaurants et aux hôtels (exploitants, directeurs, maîtres d'hôtels, gouvernantes...).

PRE REQUIS : **Aucun**

**ACCOMPAGNER, DÉVELOPPER ET ANIMER
POUR CEUX QUI ONT UNE FONCTION D'ENCADREMENT**

Qu'est-ce que manager/animer une équipe de serveurs et/ou d'employés au sein d'un établissement CHR ? Comment se positionner en tant que patron ou gérant ? Comment exercer son métier de manager/animateur de façon efficace ? Comment décider, organiser, diriger et contrôler l'activité dont on est responsable ? Comment mener un entretien constructif en face à face ? Comment organiser et structurer une réunion d'équipe ? Comment faire face aux situations de communication difficiles ? Tant de questions qui sont abordées pour répondre aux interrogations des responsables et gérants d'établissements, études de cas à l'appui.

FORMATION 2 JOURS

INTER ENTREPRISES - 14 HEURES - 6 A 12 PARTICIPANTS

■ LE METIER DE MANAGER

IMPORTANCE DU METIER DE MANAGER
ACCOMPAGNEMENT, DEVELOPPEMENT, ANIMATION D'EQUIPE

■ LES TYPES DE MANAGEMENT

DIFFERENTS TYPES ET STYLES DE MANAGEMENT
LES ATTENTES DU PATRON VIS-A-VIS DES EMPLOYES
LES ATTENTES DES SALARIES VIS-A-VIS DU PATRON

■ LE GESTIONNAIRE D'ACTIVITE

ETRE MANAGER GESTIONNAIRE AUJOURD'HUI
DIFFERENTS TYPES DE LEADERSHIP EXERÇABLES
DIFFERENCES ENTRE LA MISSION DU DIRECTEUR ET CELLE DES EMPLOYES COLLABORATEURS

VALIDATION DE LA FORMATION : Remise d'une attestation de formation

ANIMATEURS
Spécialisés en
management et/ ou
en communication.

METHODE
Supports
audiovisuels, études
de cas, mise en
pratique, plan de
perfectionnement.



A retourner dûment complété et signé à :

A renvoyer à : **UMIH 66 17 bis rue Camille Pelletan – 66000 PERPIGNAN**
TEL : 04.68.35.50.03 – www.umih66.com - contact@umih66.com

FORMATION – 3 JOURS

INSCRIPTION

à titre professionnel à titre privé

FORMATION MANAGEMENT OPERATIONNEL

INITIAL * MISE À JOUR DES CONNAISSANCES *

L'inscription sera ferme et définitive dès réception du règlement complet de 750€ HT (900€ TTC) à l'ordre d'UMIH FORMATION

Date :

Lieu : PERPIGNAN

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PARTICIPANT

Mme

M.

Nom de naissance * : _____ Nom d'usage * : _____

Prénoms * : _____ Date de naissance * : ____/____/____

Commune de naissance * : _____ Département de naissance * : _____ Pays de naissance * : _____

Adresse de résidence * : _____

Code postal * : _____ Localité * : _____

Adresse d'exploitation * : _____

Code postal * : _____ Localité * : _____

Tél. (fixe et portable) : _____

Adresse mail : _____ @ _____

Je souhaite avoir plus d'informations promotionnelles concernant **UMIH FORMATION** : OUI NON

Formation suite à : mutation translation transfert fermeture administrative
 nouvelle licence autre (à préciser) _____

Nouvel exploitant Lieu d'exploitation envisagé (adresse ou ville) : _____

Catégorie de licence : Licence III Licence IV Petite Licence Restaurant Licence Restaurant

Statut du participant (hors particulier, à titre privé) :

Travailleur non salarié Demandeur d'emploi Salarié Agent public

Prise en charge : oui non Organisme de prise en charge : _____

Si prise en charge POLE EMPLOI → N° IDENTIFIANT POLE EMPLOI * : _____

SI VOUS ÊTES UNE ENTREPRISE, POUR LA CONVENTION ET LA FACTURATION, merci de bien vouloir compléter ces renseignements

Nom de l'entreprise : _____

Activité : _____

Adresse : _____

N° SIRET : _____ Code NAF : _____ Nombre de salariés : _____

Nom / prénom du responsable de formation : _____

Personne en charge du dossier : _____

Tél. : _____ Fax : _____ Email : _____ @ _____

Conformément aux dispositions des articles L.3332-1-1 et R.3332-4 à R.3332-9 du Code de la Santé Publique relatifs à la formation au permis d'exploitation, le futur stagiaire, M. reconnaît avoir été informé sur les conditions générales d'inscription aux modules de formations au Permis d'Exploitation, dispensées par UMIH FORMATION, et sur les différentes durées de ces formations (20 heures ou 8 heures). En conséquence, UMIH FORMATION ne peut être tenue pour responsable du choix de la durée de la formation, au permis d'exploitation, effectué par le stagiaire. M. reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente qui lui ont été remises avec le bulletin d'inscription.

Fait le : à :

Lu et approuvé (en manuscrit)
Signature du stagiaire

Signature obligatoire du responsable ou directeur
de l'établissement et cachet (si financement par l'entreprise)

Le règlement intérieur est consultable à tout moment sur le site Internet d'UMIH Formation.

* Champs obligatoires pour la délivrance du permis d'exploitation.

211, rue de l'université - 75007 PARIS - Tél : 0 806 700 701 - Fax : 01 45 51 32 21 - contact@umihformation.fr - www.umihformation.fr

Numéro de déclaration d'existence 11753742275 - N° Siret 444 038 327 000 29- Code NAF 8559A